



Communiqué de presse

Allongement du congé de paternité

Cela fait de nombreuses années que FO revendique l'allongement significatif du congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour le porter à un mois au minimum.

Sous réserve du débat parlementaire dans le cadre du PLF à venir, le gouvernement a décidé de l'allongement du congé paternité à 25 jours au lieu de 11 jours actuellement ; et du doublement du congé de naissance qui passera de 3 à 6 jours, soit un total de 28 jours.

Pour FO, l'allongement de la durée du congé paternité qui permet aux pères ou au second parent de mieux appréhender la venue d'un enfant et d'assister la mère est essentiel pour le bien-être et le développement de l'enfant. C'est pourquoi, il est indispensable que ce congé soit pris dans les quatre mois qui suivent la naissance.

FO considère que la totalité de ce congé doit être un congé obligatoire indemnisé à 100%.

Le gouvernement, après avoir prévu que la moitié de ce congé serait obligatoire, a finalement renoncé et annoncé aujourd'hui que seuls sept jours auraient ce caractère obligatoire. Ceci entraînera de facto un fractionnement de ce congé. Le risque est grand que la totalité du congé (partie non obligatoire) ne soit pas pris sur la pression de certains employeurs.

Concernant le délai de prévenance de l'employeur, nous avons souhaité que celui-ci ne soit pas allongé. De plus, la date de l'accouchement n'étant pas connue de façon toujours exacte, une modification de quelques jours au dernier moment doit être possible afin de permettre la prise du congé dès la naissance et ce dans tous les cas.



Pour FO, si l'allongement de ce congé est une bonne chose qui nous replace dans la moyenne des pays européens, cela reste insuffisant si l'on souhaite réellement atteindre l'égalité femme - homme, initier un véritable lien entre le père et l'enfant, ainsi que l'épanouissement de l'enfant dès les premiers jours.

Paris, le 23 septembre 2020

Contacts :

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale



**Secteur de l'Égalité et du
Développement durable**

 [bclicq](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)
 01.40.52.85.53

&

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

 [slegagnoa](mailto:slegagnoa@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:slegagnoa@force-ouvriere.fr)
 01.40.52.83.94